



Réseau
Hospitalier
Neuchâtelois

COMMUNICATION

communication@rhne.ch
tél. 032 713 30 44

COMMUNICATION AUX MEDIAS

Déficit de 5,9 millions pour le budget 2022, avec une incertitude sur « l'effet Covid »

Le dispositif mis en place pour faire face au Covid-19 en 2020 et 2021 sera pérennisé en 2022 pour répondre aux besoins de la population. Son coût devrait pouvoir être absorbé par le RHNe. Néanmoins, la baisse des prestations d'intérêt général (PIG) versées par l'Etat et les augmentations salariales liées à la CCT Santé 21 empêchent d'atteindre l'équilibre financier, malgré des mesures d'amélioration de l'efficacité pour près de 5 millions de francs.

Après 2020 et 2021, le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) sera une nouvelle fois impacté par la pandémie de Covid-19 en 2022. Pour ce faire, il a décidé de maintenir le dispositif mis en place ces 20 derniers mois pour répondre aux besoins de la population neuchâteloise. La durée et la virulence du rebond épidémique lié à l'émergence du variant Omicron auront une influence déterminante sur le nombre d'hospitalisations de patients touchés par le virus, et donc sur l'activité, les charges et les recettes de l'hôpital.

Le surcoût lié au Covid a été estimé à 2,7 millions de francs au minimum dans le budget 2022 préparé ces derniers mois, dont le 90% pourrait être pris en charge par l'Etat de Neuchâtel si les règles appliquées en 2020 sont reconduites. Pour mémoire, les conséquences financières du Covid-19 ont atteint 32 millions en 2020 et devraient avoisiner les 18 millions en 2021.

Dans ce contexte incertain, le budget 2022 du RHNe n'atteint pas l'équilibre financier, objectif initial fixé par le Collège des directions et le Conseil d'administration. Malgré des mesures d'amélioration du résultat pour près de 5 millions de francs (facturation plus juste, optimisation des achats, automatisation de processus), le déficit budgété atteint 5,9 millions de francs, soit 1,4% du budget d'exploitation.

Ce résultat insatisfaisant s'explique en particulier par des facteurs sur lesquels l'institution n'a pas prise: le Covid bien sûr, mais aussi la hausse de la charge salariale liée principalement à la CCT Santé 21 avec un échelon automatique et une indexation (+3,4 millions), au renchérissement de la prévoyance professionnelle, ainsi que la baisse des prestations d'intérêt général (PIG) versées par l'Etat (-4,1 millions). L'effet conjugué de la baisse des PIG et de la hausse de la charge salariale entraîne un effet « ciseaux » qui rend très difficile de maintenir l'équilibre financier sur la durée.

En 2022, le montant des PIG atteint 45 millions de francs, contre 78 millions en 2012, soit une baisse de 41%. Sans la nouvelle PIG concernant les urgences opératoires de La Chaux-de-Fonds, cette baisse atteindrait même 45%. Cette réduction du financement de l'Etat n'a cependant pas été accompagnée d'une diminution de la demande de ces prestations, malgré le

fait que celles-ci soient désormais toutes identifiées et valorisées. Le RHNe est donc contraint de dégager des marges de rentabilité sur les activités LAMal pour financer les PIG. Des discussions auront lieu prochainement avec l'Etat pour maintenir une cohérence entre les prestations commandées (p. ex. formation, urgences, blocs opératoires), les contraintes imposées (p. ex. multisite, LFFD, CPCN) et les financements accordés. En effet, les coûts de production des PIG sont supérieurs d'une dizaine de millions de francs aux financements assumés par le canton.

Le budget d'investissement atteint 30,5 millions de francs. Les trois quarts, soit 23 millions, seront injectés pour le renouvellement et le maintien des infrastructures existantes après plusieurs années de sous-investissements. Le budget d'investissement comprend également des projets exceptionnels comme la réalisation de la nouvelle stérilisation et le remplacement des Linacs (accélérateurs linéaires utilisés en radiothérapie) sur le site de La Chaux-de-Fonds ainsi que l'aménagement de locaux à Maladière 23, à Neuchâtel, pour permettre le regroupement du Centre des services transversaux (CST) et détendre ainsi le dispositif sur les sites hospitaliers.

Le retour à l'équilibre financier reste la priorité du Collège des directions et du Conseil d'administration. Des mesures d'amélioration du résultat pour près de 50 millions de francs ont déjà été mises en œuvre depuis 2018 et l'effort sera poursuivi avec la définition d'un plan d'amélioration de l'efficacité sur trois ans. Une condition indispensable pour assurer la pérennité de l'hôpital public.

Neuchâtel, le 20 janvier 2022

Pierre-François Cuénoud, président du Conseil d'administration, Claire Charmet, présidente du Collège des directions, et Léonard Blatti, directeur des finances, répondent à vos questions au 032 713 30 45.